

COMMUNE DE FORTSCHWIHR

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Fortschwihr Séance du 27 mars 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 27 mars 2019, à 19h, à la salle du conseil de la Mairie de Fortschwihr, sur convocation du 20 mars 2019,

sous la présidence de Mme Hélène BAUMERT, maire

- En présence de : M. Michel SCHOENENBERGER, M. Bernard MUNSCH, Madame Sylvie GROSS et Mme Nadine RESCH-ROSIN, adjoints, et de Mme Sandrine DUFOUR, Mme Véronique HAEFFLINGER, Mme Béatrice VONARB, M. Pascal MULLER et M. Pascal SYDA, conseillers municipaux.

Ont donné procuration :

- Madame Karine LEY a donné procuration à Monsieur Pascal SYDA

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du 30 janvier 2019
3. Compte administratif et de gestion 2018
4. Affectation des résultats 2018
5. Fixation des taux d'imposition 2019
6. Budget primitif 2018
7. Aire de jeux
8. Contrat groupe d'assurance statutaire
9. Demandes de subventions
10. Indemnités de fonction des personnels
11. Décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Nadine RESCH-ROSIN** est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 30 JANVIER 2019

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents lors de la réunion du conseil municipal du 30 janvier 2019.

3 - COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2018

Madame le Maire présente le détail du compte administratif 2018 et informe que celui-ci est concordant avec le compte de gestion 2018. La balance se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice 2018	Résultats reportés 2017	Restes à réaliser 2017	Résultat de clôture 2018
Investissement	98 355,38 €	123 359,60 €	Excédent de 25 004,22 €	Déficit de 73 284,70 € Excédent de fonctionnement capitalisé de 79 012,70 €	/	Déficit de 48 280,48 €
Fonctionnement	756 413,19 €	703 422,52 €	Excédent de 162 666,15 €	Excédent de 52 990,67 €	/	Excédent de 136 644,12 €

Soit un excédent global de 83 363,64 €

Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2018

L'article L. 2313-1 du CGCT prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Réalisations 2018

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général – 161 720 €

Chapitre 012 – Charges de personnel – 200 843 €

Chapitre 014 – Atténuation de charges – 44 675 €

Il s'agit principalement du reversement au profit du fonds national de garantie individuel des ressources (41 633 €).

042 Opérations d'ordre entre section : 4 428 € (amortissements)

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 278 997 €

Chapitre 66 – Charges financières : 13 064 €

Il s'agit des intérêts des emprunts de la commune.

Recettes

013 – Atténuation de charges : 1 018 €

Chapitre 70 – Produits des services : 29 214 €

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 496 897 €

Chapitre 74 – Dotations et participations : 216 491 €

La hausse par rapport au montant budgété est liée à la DGD apportée par la DRAC pour la réhabilitation de l'ancienne auberge (61 642€)

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 4 960 €

Chapitre 77 – Produits exceptionnels 7 833 €

Section d'investissement**Dépenses**

Chapitre 16 – Remboursements d'emprunts : 78045 €

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 913 €

Chapitre 21 – Immobilisation corporelles : 14 359 €

Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 5 038 €

Le retard pris par la préparation des travaux de l'ancienne auberge expliquent que le montant soit très en-deçà de celui budgété (321 060€)

Recettes

040 Opérations d'ordre entre section : 4 428 € (amortissement)

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 115 932 €

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 3 000 €

Monsieur Michel SCHOENENBERGER, adjoint, prend la présidence du Conseil Municipal pour le vote du compte administratif et du compte de gestion 2018.

Madame le Maire quitte la salle de conseil.

Monsieur Michel SCHOENENBERGER, adjoint, expose que

- le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire,
- le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif.

Monsieur Michel SCHOENENBERGER, adjoint, propose d'approuver le compte administratif et de gestion 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte administratif et de gestion 2018
- de charger Madame le Maire de signer tout document afférent à cette décision

4 – AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Monsieur Michel SCHOENENBERGER propose

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 136 644,12 € et un déficit d'investissement de 88 363,64 €,

De voter, hors la présence de Madame le Maire, pour l'affectation des résultats de l'année 2018 comme suit :

Résultat de fonctionnement de 136 644,12 € à affecter de la manière suivante :

- report en recettes de fonctionnement (002) d'un montant de 75 001,52 €
- affectation en recettes d'investissement (1068) d'un montant de 61 642,60 €

Déficit d'investissement de 48 280,48 € à reporter en dépenses d'investissement (001).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement de 136 644,12 € de la manière suivante :
 - . report en recettes de fonctionnement (002) d'un montant de 75 001,52 €
 - . affectation en recettes d'investissement (1068) d'un montant de 61 642,60 €
- de reporter le déficit d'investissement d'un montant de 48 280,48 € en dépenses d'investissement (001)
- de charger Madame le Maire de signer tout document afférent à cette décision.

5 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Les bases d'imposition 2019 ont été notifiées (Etat 1259).

Les produits à taux constants sont les suivants :

	Bases prévisionnelles 2019	Taux 2018	Produit à taux constant
Taxe d'habitation	1 767 000 €	11.88 %	209 920 €
Taxe foncière (bâti)	1 039 000 €	12.12 %	125 927 €
Taxe foncière (non bâti)	18 500 €	83.48 %	15 444 €
TOTAL			351 291 €

Les taux d'imposition n'ont pas été augmentés depuis 2005.

Les produits avec une hausse des taux de 2 % seraient les suivants :

	Bases prévisionnelles 2019	Taux 2018 + 2%	Produit avec augmentation de 2 %
Taxe d'habitation	1 767 000 €	12.12 %	214 160 €
Taxe foncière (bâti)	1 039 000 €	12.36 %	128 420 €
Taxe foncière (non bâti)	18 500 €	85.14 %	15 751 €
TOTAL			358 331 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de maintenir les taux d'imposition 2018
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

6 – BUDGET PRIMITIF 2019

Le projet de budget primitif 2019, examiné par la commission des finances le 7 mars 2019, est présenté aux conseillers municipaux.

Le projet de budget est ensuite présenté de façon détaillée par ligne budgétaire. Celui-ci s'équilibre de la façon suivante :

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	754 338,52 €	754 338,52 €
Investissement	545 162.57 €	545 162.57 €

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif

L'article L. 2313-1 du CGCT prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Prévisions 2018

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général – 177 750 € (+ 16 000 €)

Hausse des crédits 2019 par rapport aux réalisations 2018 due notamment au devis fait par l'ONF pour des opérations d'élagage (6000 €)

Chapitre 012 – Charges de personnel – 205 360 € (+ 5 000 €)

Crédits 2019 légèrement supérieurs aux réalisations 2018

- embauche de contrats mis à disposition par le Centre de Gestion pour les emplois administratifs.

Chapitre 014 – Atténuation de charges – 44 648 €

Crédits stables par rapport aux réalisations 2018

Il s'agit principalement du reversement au profit du fonds national de garantie individuel des ressources (41 633 €).

022 – Dépenses Imprévues : 25 053 € (+ 25 000 €)

042 Opérations d'ordre entre section : 4 428 € (amortissements)

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 285 950 € (+ 7000 €)

Faible augmentation par rapport aux réalisations 2018 :

- c/657361 : 2 600 € pour le financement de la classe verte de l'école primaire.

- c/65548 : 130 000 € pour le financement du Pôle Ried Brun et de la Brigade Verte

- c/6574 : 100 000 € destinés principalement au coût de fonctionnement du périscolaire

Chapitre 66 – Charges financières : 10 849 € (- 2000 €)

Il s'agit des intérêts des emprunts de la commune.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 300 €

Recettes

002 – Excédent de fonctionnement reporté : 75 002 €

L'excédent reporté de 2018 est légèrement inférieur à celui de 2017 reporté en 2018.

Chapitre 70 – Produits des services : 25 369 € (- 4 000 €)

Légère diminution par rapport aux réalisations 2018 liée à la non-organisation de la fête du Pissenlit.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 497 955 € (+ 1 000 €)

- Augmentation des bases notifiées par la trésorerie, taux d'imposition communaux stables

Chapitre 74 – Dotations et participations : 150 012 € (- 60 000 €)

Montants stables par rapport aux réalisations 2018 excepté le versement exceptionnel de la DGD en 2018

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 5001 €

Section d'investissement**Dépenses**

001 – Déficit d'investissement reporté : 48 280 € (- 25 000 €)

020 – Dépenses imprévues : 31 513 €

Chapitre 10 – Dotations Fonds Divers Réserves : 6341 € (0 € en 2018)

Remboursement du trop-perçu de la taxe d'aménagement 2015-2016

Chapitre 16 – Remboursements d'emprunts : 73 627 € (- 4 500 €)

Il s'agit des remboursements en capital des emprunts de la commune

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 4 401 € (+ 3500€)

- c/2041481 : Rachat du fourgon à l'amicale des Sapeurs-pompiers : 3 401 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 76 000 € (+ 61 000€)

- c/2128 : 14 000 € pour l'agrandissement de l'aire de jeux

- c/2151 : 30 000 € pour la réfection de la bordure du rond-point du collège

- c/21318 : 24 000 € essentiellement pour la rampe d'accessibilité de l'église

Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 321 060 € (+ 300 000 €)

- c/2313 : 300 000 € de crédits pour la 1^{ère} tranche des travaux de l'auberge

Recettes

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 89 994 € (- 26 000 €)

- c/10222 : Fonds de compensation de la TVA : 8 351 €. Il s'agit du remboursement partiel de la TVA sur les dépenses d'investissement et certaines dépenses d'entretien de 2016.

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 455 169 €

Il s'agit des subventions qui seront perçues au titre des travaux de l'auberge et d'accessibilité (venant de l'Etat, de la Fondation du Patrimoine, de la Région et de la FEDER, Mission Stéphane BERN – Loto du Patrimoine).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de voter le budget primitif 2019 tel qu'il a été présenté,
- de charger Madame le Maire de signer tout document afférent à cette décision.

7 - AIRE DE JEUX

A l'issue du Conseil Municipal du 30/01/2019, attribuant l'achat de la balançoire et du toboggan, un appel à concurrence a été lancé concernant la mise en place d'un panneau signalétique, la maintenance et la mise en conformité des jeux.

Trois entreprises ont proposé un devis. Deux d'entre eux ont accompagné leur devis d'un contrat d'entretien : Husson International et Ludo Parc. Eneris a accompagné son devis d'un rapport d'essais sur site.

Husson International, qui gère le contrat actuel d'entretien, propose de garder le même montant en y adjoignant l'entretien du toboggan et de la balançoire.

L'analyse des offres place l'offre d'Husson International, en tête du classement, parmi les offres proposées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter le contrat d'entretien d'Husson International d'une valeur de 400 € HT, soit 480 € TTC
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

8 – CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE

Le contrat d'assurance statutaire géré par le Centre de Gestion du Haut-Rhin arrive à échéance à la fin de l'année 2019. Dans le cadre d'un marché public, le Centre de Gestion nous demande mandat pour agir en notre compte. Le Centre de Gestion précise qu'il ne s'agit d'un mandat que pour la mise en place du marché, et que cela ne nous contraint pas au choix du prestataire par le Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner mandat au Centre de Gestion du Haut-Rhin concernant la mise en place du marché public,
- de charger Madame le Maire de signer tout document afférent à cette décision.

9 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

L'Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers demande une subvention de 120 € pour la location du gymnase du collège de Fortschwihr pour ses activités sportives lors de l'année scolaire 2017-2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- d'accorder la subvention de 120 € à l'Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers

10 - INDEMNITES DE FONCTION DES PERSONNELS

Le remplacement de Mme CRAHES par M. LIRAUD ainsi que Mme. SCHWINDENHAMMER par Mme. KOENIG modifie légèrement les attributions des postes de secrétaire de mairie et d'adjointe administrative. Les deux employés sont mis à disposition par le Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Madame la Maire propose les indemnités suivantes :

Indemnité	Montant	Bénéficiaire
<i>Indemnité de secrétariat</i>	20.83 €/mois	Benjamin LIRAUD
<i>Indemnité de déplacement</i>	9 €/mois 9 €/mois	Véronique KOENIG Benjamin LIRAUD
<i>Indemnité de difficultés administratives</i>	1.83 €/mois	Véronique KOENIG et Benjamin LIRAUD
<i>Association Foncière</i>	20.83 €/mois	Benjamin LIRAUD
<i>Indemnité vélo</i>	16.67 €/mois	Benjamin LIRAUD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- d'accorder les indemnités telles qu'elles ont été proposées par Madame la Maire
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

11 – DECISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- Non exercice du droit de préemption :
 - maison située 12 rue des Violettes
 - maison située 22 rue des Romains
 - maison située 1A rue du Rhin

DIVERS

- Remerciements pour les anniversaires : M. Paul DEBES et M. Jean-Michel SCHIRKER

- Invitation au spectacle de la chorale Argentoratia à l'Espace Ried Brun

- M. Michel SCHOENEGER fait remarquer que la journée citoyenne de la commune est prévue le samedi 18/05/2019 alors que la journée est prévue nationalement le samedi 25/05/2019. La date du 18 mai est conservée en raison de la tenue de l'élection européenne du 26 mai. M. SCHOENEGER fait également remarquer que 80% des communes du Haut-Rhin participent désormais à cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h14.

Le Maire

Hélène BAUMERT




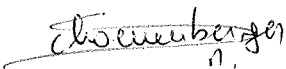
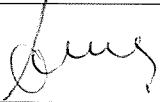



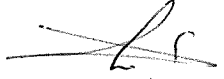

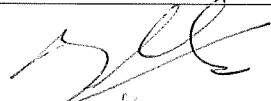
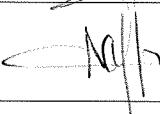
Tableau des signatures pour l'approbation des délibérations du conseil municipal de la commune de Fortschwihr de la séance du 30 janvier 2019

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du 02 janvier 2019
3. Attribution des lots pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne auberge
4. Proposition d'avenant à l'appel d'offre pour l'Auberge
5. Subventions communales : acceptation et demandes
6. Aire de jeux
7. Location des salles communales
8. Modification de l'intitulé de l'EPAGE Canaux Plaine du Rhin
9. Modification de horaires de travail de Monsieur Guillaume PHILIPP
10. Décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations

Le Maire

Hélène BAUMERT



Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Mme Hélène BAUMERT	Maire		
M. Michel SCHOENENBERGER	Adjoint		
M. Bernard MUNSCH	Adjoint		
Mme Sylvie GROSS	Adjointe		
Mme Nadine RESCH-ROSIN	Adjointe		
Mme Béatrice VONARB	Conseillère Municipale		
M. Pascal SYDA	Conseiller Municipal délégué		
M. Pascal MULLER	Conseiller Municipal		
Mme Véronique HAEFFLINGER	Conseillère Municipale déléguée		
Mme Karine LEY	Conseillère Municipale déléguée	A donné procuration à M. Pascal SYDA	
Mme Sandrine DUFOUR	Conseillère Municipale	